



DÉLIBÉRATION

du 11 juillet 2022

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>13 JUILLET 2022</u> Publiée, le <u>15 JUILLET 2022</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Marla COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Cédric DOTTOR, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : Mme Anne-Marie HENRY (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Ludovic LEDUC), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD) Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS Secrétaire de séance : Mme Laura BRETAUD Date de la convocation : 05 juillet 2022
Délibération n°22.4.12	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> Création d'un poste d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant (ATSEM) à l'école Hortense TANVET

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que suite au départ à la retraite au 1^{er} juillet 2022 d'un agent occupant les fonctions d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant à l'école Hortense TANVET, il convient de le remplacer. **Un avis d'appel à candidatures a donc été publié du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2022. La candidate retenue, titulaire du CAP petite enfance et d'une expérience significative dans l'exercice de ces fonctions, n'étant pas titulaire du concours d'ATSEM il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.**

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des emplois ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet à compter du 29 août 2022 permettant le recrutement d'un agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant ouvert sur le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C.

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget 2022 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU,
Maire

